

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE DU COL DE LA FAUCILLE CONVENTION ECOLE MCF		Séance du : 22/06/2023
Date de convocation : 16/06/2023	-	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. JF JOLY. D. JULLIARD. M. VUILLERMOZ. P. ECAILLE. MC. COUTURIER
Date d'affichage : 27/06/2023		<u>Pouvoirs</u> : C. GROSGURIN à JF JOLY, G. LEGAY à D. JULLIARD
N° Délibération 01247.2023.6.2.		<u>Absents excusés</u> : E. LEE, S. JUHEN
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ

N° 5.2022 : OBJET : GESTION DES BIENS – Autorisation au maire de signer la convention avec l'école MCF (apprentissage VTT) pour l'occupation du domaine public pendant l'été 2023

- a) Approbation de la convention avec l'école MCF (initiation zone d'apprentissage VVT) pour l'occupation du domaine public

Entendu l'exposé du maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Charge le maire de se rendre sur le site et d'approuver le plan à annexer à la présente convention**

Accepte le contenu de la convention annexée soit l'occupation par l'école MCF d'une partie du domaine public de la commune de Mijoux situé au Col de la Faucille tel que figurant sur le **plan annexé (sur la parcelle B537), correspondant à une partie de la superficie occupée l'hiver par la piste des Myrtilles**, plan annexé à ladite convention pour installer de petits équipements légers mobiles délimitant des parcours d'initiation au VTT pour ses clients pendant la période du 1^{er} juillet 2023 au 10 septembre 2023.

- DECIDE la durée de la convention, de sa signature jusqu'au 1^{er} septembre 2023 selon modalités figurant dans la convention ;
- Décide de fixer une redevance en nature, à savoir la dispensation de deux heures de cours pendant l'été aux enfants inscrits à l'école de Mijoux pendant l'année scolaire 2022.2023,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 6 +2 (pouvoirs donnés)
Délibération 01247.2023.5.2.44

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit